

# CAUSES ET EFFETS DE CONFLIT DE COMPETENCES ENTRE LES DIVISIONS PROVINCIALES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE LA TSHOPO

Boyemba Ayomba Salthiel,<sup>1</sup> Buse Molisho Guy<sup>2</sup>, Boele Losuna Justin<sup>3</sup>, Makunya Eboga Thomas<sup>4</sup> et Lokanga Otiikeke Frédéric<sup>5</sup>

*\*Corresponding Author : -*

---

## Résumé

*Le système éducatif congolais, en général, et l'enseignement technique et professionnel au niveau secondaire, en particulier, est métastasé. Ford de ce constat amer et pour solutionner cette situation, lors de la 38<sup>ème</sup> session de la conférence générale de l'Unesco en 2012, les partenaires de l'éducation ont demandé aux dirigeants congolais de réformer le système éducatif en scindant l'enseignement technique et professionnel à celui des humanités générales. Malgré cette réforme éducative intervenue au niveau secondaire en 2015, sur le terrain, la gestion des écoles techniques et professionnelles constitue l'objet des enjeux entre les acteurs de la division provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel et celle de la formation professionnelle, métiers et artisanat.*

*Ce conflit de compétences entre les acteurs de deux institutions crée les effets non seulement sur le fonctionnement de deux institutions, mais aussi sur la qualité du système éducatif congolais qui continue à faire un cercle vicieux, pourtant un des secteurs stratégiques pour le développement du pays.*

**Mots clés :** - Conflit de compétences, enseignement technique et professionnel, enjeu, acteurs.

## Abstract : -

*The congolese education system in general, Technical and professional teaching in secondary in particular is deteriorized. A worst constat and in order to find out this situation, during the 38<sup>th</sup> session of general conference of UNESCO in 2012, the partners of education have requested to the system of education by dividing technical and professional teaching with general humanities. Despite this new reform installed in secondary schools constitute a challenge between the civil servants of provincial division of primary, secondary and professional teaching and those of professional training, artisanal skills.*

*This conflict of competences between civil servants of there two institutions cause the effets not only on the functioning of there two instituttions, but aloo on the quality of congolese education system which still continues to turn a round though one of there stialegie sectors of the country.*

**Keywords :** - competences conflict, Technical and professional teaching, challenge, civil servant.

---

<sup>1</sup> Enseignant et chercheur au Département de Sociologie de l'Université de Kisangani.

<sup>2</sup> Enseignant et chercheur au Département de Sociologie de l'Université de Kisangani.

<sup>3</sup> Enseignant et chercheur au Département d'Anthropologie de l'Université de Kisangani.

<sup>4</sup> Enseignant et chercheur à l'Institut du Bâtiment et Travaux Publics de Kisangani.

<sup>5</sup> Enseignant et chercheur au Département de Sociologie de l'Université de Kisangani.

**1. INTRODUCTION**

A travers l’humanité, le conflit est un phénomène vieux dans les organisations.

Au niveau africain, à partir de 2012, certains partenaires de l’éducation (la Banque Mondiale, l’UNESCO, le Bureau International du Travail, l’Union Africaine, etc) ont demandé aux Chefs d’Etats africains d’octroyer des aides au secteur de l’éducation par l’éclatement du ministère de l’enseignement secondaire en deux ministères, pour stimuler l’esprit d’initiative et d’entreprenariat chez l’individu afin de le rendre capable de participer activement, par ses compétences au développement de son pays.

Le Ministère de la Formation Professionnelle, Métiers et Artisanat (FPMA en sigle) apparaissait dans les gouvernements MATATA II en 2015 et BADIBANGA en 2016. Mais en province de la Tshopo, l’administration dans le fait n’existait pas. Il fallait attendre le Gouvernement TSHIBALA pour installer la division provinciale de la FPMA en province de la Tshopo. Mais sur le terrain, l’ancienne division provinciale continue à revendiquer ces anciennes compétences, chose qui crée le conflit de compétences entre deux administrations et empêche la matérialisation de la réforme du système éducatif au niveau secondaire qui reste salutaire afin de former les spécialistes en plusieurs domaines de la vie nationale.

Cependant, ce conflit de compétences n’épargnera pas le bon fonctionnement de deux institutions et pourrait avoir les impacts néfastes sur la qualité du système éducatif congolais.

Eu égard à ce qui précède, nos préoccupations sont celles de savoir :

Pourquoi le conflit de compétences opposant la division provinciale de l’enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP en sigle) et celle de la formation professionnelle, métiers et artisanat persiste-t-il dans la province de la Tshopo ?

Comment ce conflit de compétences a-t-il impacté le fonctionnement de ces deux divisions ?

A travers cette étude, nous visons deux objectifs, à savoir :

- Expliquer la cause de la persistance de conflit de compétences entre la division provinciale de l’EPSP et celle de la FPMA en province de la Tshopo ;
- Analyser les différents effets de ce conflit sur le fonctionnement de deux divisions provinciales.

Outre l’introduction, le présent article est subdivisé en deux points, à savoir : la première va traiter la cause de conflit et la seconde portera sur les effets de ce conflit.

**I. CAUSES DE CONFLIT DE COMPETENCES ENTRE DEUX DIVISIONS**

L’existence d’une institution publique est pour répondre à un besoin de manière efficace et durable de la population concernée.

Avant de scruter les causes à la base de ce conflit de compétences entre les acteurs de deux institutions, nous commençons par présenter les catégories des sujets qui nous ont livrés les informations.

**Tableau 1 : Répartition des enquêtés par fonction exercée**

Fonction de l’enquêté	Division/Etablissement	Fréquence	%
<b>Directeur</b>	EPSP	1	2
	FPMA	1	2
<b>Sous-directeur</b>	EPSP	3	6
	FPMA	3	6
<b>Inspecteur</b>	EPSP	6	12
	FPMA	6	12
<b>Chef du Personnel</b>	EPSP/SECOPE	1	2
	FPMA/ SEEPEF	1	2
<b>Exploitant</b>	EPSP	8	16
	FPMA	8	16
<b>Chef d’établissement</b>	PUBLIC	6	12
	PRIVE	6	12
<b>Total</b>		50	100

Il ressort de ce tableau que, sur 50 sujets enquêtés, 16 sujets sont des exploitants, en raison de 8 sujets par division provinciale, soit 32 % des enquêtés ; 12 sujets sont des inspecteurs, en raison de 6 sujets par division provinciale, soit 24 % des enquêtés, en ex-æquo avec les chefs d’établissements, dont 6 sujets d’établissements publics et 6 sujets de privés, 6 sujets sont sous-directeurs provinciaux en raison de 3 enquêtés par division, qui représentent 12 % des enquêtés, et enfin, 2 directeurs provinciaux, en raison d’un directeur par division provinciale, soit 4 % des enquêtés, en ex-æquo avec les chefs du personnel, en raison d’un sujet par division provinciale.

En effet, le nombre des exploitants est supérieur par rapport aux autres fonctions exercées ou catégorie des enquêtés, pour la simple raison qu’ils se retrouvent dans tous les services et sont utilisés pour percevoir certains frais administratifs au niveau des établissements scolaires. La présence de certains chefs d’établissements parmi les sujets enquêtés, se justifie par le fait qu’ils constituent le pont ou la liaison entre les acteurs de deux divisions provinciales, par conséquent, ils sont les témoins oculaires de la réalité étudiée.

L'auteur de l'éthique<sup>6</sup> protestante et l'Esprit du capitalisme considère, en effet, que le sociologue pour comprendre l'activité sociale, c'est-à-dire les comportements sociaux doit être capable de se placer du point de vue des « agents sociaux » qui les adoptent. Il doit faire preuve d'empathie à leur égard, c'est-à-dire quelle est leur conception du monde. En effet, les causes à la base de conflit de compétences entre les acteurs des divisions provinciales de l'EPSP et de la FPMA en province de la Tshopo est les enjeux sur la gestion des écoles techniques et professionnelles. Trois enjeux sont identifiés, à savoir : enjeux politiques, économiques et socio-administratifs.

## A. Enjeux politiques

Au niveau des enjeux politiques, après les interactions et la confrontation des informations recueillies auprès des acteurs de deux divisions provinciales en opposition, il se dégage que les enjeux politiques peuvent être analysés en deux niveaux, notamment, par les acteurs du gouvernement central et ceux du gouvernement provincial.

### 1. Acteurs du gouvernement central

Certains acteurs politiques du gouvernement central ont une part de responsabilité dans le conflit de compétences entre les acteurs de deux divisions de l'EPSP et celle de la FPMA dans le sens que, ce sont ces acteurs qui définissent les attributions de chaque ministère et les répercussions des compétences descendent sur les divisions provinciales comme les entités dépendantes du gouvernement central.

En effet, ces enjeux sont analysés dans les points ci-après : l'instabilité du gouvernement, la politisation de l'administration scolaire, le conflit de leadership et l'absence de concept technique dans la dénomination de deux ministères.

#### 1.1. Instabilité du gouvernement et des animateurs des ministères au niveau du gouvernement central

De 2015 à 2020, le pays a connu la succession de quatre Gouvernements (MATATA II, BADIBANGA, TSHIBALA et ILUNKAMBA) et quatre Ministres (Marker MWANGO FAMBA, Gaston MUSEMENA BONGALA, Emery OKUNDI NDJOVU et Willy BAKONDA pour l'EPSP), (Jean NENGBANGBA TSHINGBANGA, Pierrot UWEKA, John NTUMBA et Antoinette KIRUNU KABENGA pour la FPMA) dans les deux secteurs de l'éducation au niveau secondaire, où chacune d'équipe gouvernementale venait avec sa vision et son programme d'action sur l'éducation nationale et bénéficiait de manière différente de l'appui des partenaires de l'éducation.

L'instabilité politique qui va pousser les dinosaures politiques de modifier la dénomination du ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP en sigle) au ministère de la FPMA. La motivation de changement du nom du ministère est qu'il fallait fragiliser la réforme du système éducatif, parce que certains politiciens détournaient les financements des partenaires de l'éducation (UNICEF, UNESCO, BAD, USAID, ENABEL, etc) affectés à l'Enseignement Technique et Professionnel. S'il arrivait qu'on déboulonne l'animateur du ministère, on risque de dédaller les fraudes ou mafias commises par l'ancien gestionnaire.

Donc, la modification de la dénomination du ministère est l'annulation de l'ordonnance présidentielle créa le ministère de l'ETP.

La République Démocratique du Congo revient d'une longue période dominée par une série d'instabilités politiques, de guerres et conflits armés, qui ont eu pour effet la perturbation d'un certain nombre d'équilibres macroéconomique et macrosocial, nécessaires au fonctionnement normal de l'Etat<sup>7</sup>. En conséquence, des pratiques de mauvaise gouvernance règnent. La mauvaise gestion publique et de conflit sont à la base de l'anéantissement et de l'inefficacité de l'Etat et celle de ses institutions.

La sociologie de crises politiques, selon Michel DOBRY<sup>8</sup>, nous enseigne qu'à travers la plasticité des systèmes complexes, les conjonctures fluides, l'interdépendance tactique élargie, la régression vers les habitus et le processus de légitimation s'exprime le désordre lors que l'instabilité politique n'est pas maîtrisée.

#### 1.2. Politisation de l'administration scolaire

Qu'il s'agisse des acteurs politiques du ministère de l'EPSP ou ceux du ministère de la FPMA, chacun des acteurs politiques est caractérisé, par l'amour infini de l'argent et par l'amour du pouvoir au détriment du patriotisme. Au lieu que la réforme du système éducatif soit politisée positivement par les décideurs politiques en dotant les moyens nécessaires à l'administration scolaire et en disponibilisant les financements reçus auprès de partenaires pour rétablir l'enseignement technique et professionnel, nous assistons, par contre, à une politisation négative de l'administration scolaire par le recrutement officieux de certains acteurs au profil non requis et non qualifiés, la scission des divisions provinciales en plusieurs provinces éducationnelles au pays, en général, et en particulier, la province de la Tshopo en deux provinces éducationnelles, sans infrastructures nécessaires et la distribution des numéros matricules même aux mineurs pour des raisons politiques (la propagande électorales de 2018).

---

<sup>6</sup> WEBER MAX, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, Paris, 1985, p.45.

<sup>7</sup> Ministère de Fonction Publique, *Cadre stratégique général de la réforme et modernisation de l'administration publique*, Kinshasa, 2015, pp. 22-31.

<sup>8</sup> DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1992.

L'opinion générale charriée même dans les partis politiques<sup>9</sup> répond souvent aux idées fantaisistes sur la capacité financière de l'Etat. Par manque de cognition analytique, les leaders politiques gouvernants accèdent au pouvoir sans esprit d'innovation, comptent sur les seuls secteurs générateurs des revenus existants. Le leadership politique intelligent réfléchit en permanence, non pas seulement sur les obstacles pour les repérer anticipativement mais surtout pour imaginer les voies et moyens alternatifs de productivité.

### 1.3. Conflit de leadership entre les acteurs de deux ministères

La maintenance de l'hégémonie des acteurs du ministère de l'EPSP sur ceux de la FPMA entant que ministère clé de l'enseignement au niveau secondaire en RDC, est encore une réalité vécue par les acteurs de ces deux ministères. Sur les listes des ordonnances présidentielles fixant des attributions des ministères des gouvernements centraux, non seulement il y avait la préséance du ministère de l'EPSP sur celui de la FPMA, mais les ordonnances exigent dans la plupart de cas, les acteurs du ministère de la FPMA de travailler en collaboration avec le ministère ayant l'EPSP dans ses attributions et non réciproquement.

En effet, la superposition des acteurs de l'EPSP sur ceux de la FPMA n'a pas favorisé un climat de paix au sein des administrations scolaires. Par conséquent, cette compétition des intérêts égoïstes entre les élites politiques de deux ministères n'a pas contribué à l'émergence de l'enseignement technique et professionnel par manque des stratégies adéquates.

La notion d'hégémonie<sup>10</sup> fait référence à tout pouvoir dominant d'un Etat ou d'un groupe social sur d'autres. Le principe de l'autodéfense consolide ainsi le déphasage entre les Etats forts et les Etats faibles : entre « ceux qui ne dorment pas » et « ceux qui ne mangent pas ». Ces derniers inspirent la peur de révolte aux premiers. Il explique également dans le système international la course au nucléaire, en vue de créer un équilibre des puissances afin de modérer les relations entre les grandes puissances, mais surtout de se hisser au-dessus des Etats faibles sur tous les domaines.

## 2. Acteurs du gouvernement provincial

A ce niveau, nous avons retenu les faits saillant ci-après : l'instabilité du gouvernement provincial, les dates de signature des arrêtés provinciaux et l'écart entre les taux de frais scolaires à percevoir.

### 2.1. Instabilité du gouvernement provincial

La période allant de 2015 à 2020 marque un fait historique dans la province de la Tshopo. En effet, 2015, c'est l'année où la province de la Tshopo a vu jour par le démembrement du pays en 26 provinces qui coïncide avec la réforme du système éducatif au niveau secondaire. A ce niveau, nous notons la succession du gouvernement TOKOLE comme commissaire provincial et Gouverneur de Province, LOMATA et WALE, où chacun de ses gouvernements avait, non seulement son leadership et son programme d'actions pour séduire les investisseurs et partenaires de l'éducation en province de la Tshopo, mais aussi ses priorités et ses bases ou parrains politiques au niveau de Kinshasa.

Malgré la succession de 4 gouverneurs en province de la Tshopo, l'administration scolaire n'a bénéficié d'aucun soutien de gouvernement provincial en termes de motivation des enseignants, de construction ou réhabilitation des écoles techniques et centres de formation professionnelle, pourtant l'enseignement secondaire est l'une des matières en compétences du gouvernement provincial.

Selon Issoufou<sup>11</sup> l'Afrique noire a hérité du système colonial, un modèle éducatif conçu pour les intérêts du colonisateur. Cinquante ans après, ce modèle ne secrète que chômage et sous-emploi. Il est temps que les élites intellectuelles africaines pensent à un système éducatif qui assure le progrès et le développement du continent.

### 2.2. Dates de signature des arrêtés provinciaux fixant les frais scolaires

En principe, le Gouverneur de province pouvait signer l'arrêté fixant les frais scolaires un mois avant la rentrée scolaire, pour permettre aux chefs d'établissements d'informer bien avant les parents le montant des frais scolaires à payer.

En effet, la rentrée scolaire était en mois de septembre 2018, l'arrêté provincial N°01/CLK/046/CAB/PROGOU/P.TSH/2018 portant fixation des frais scolaires dans les écoles publiques et privées agréées de l'enseignement technique et professionnel, métiers et artisanat pour l'année scolaire 2018-2019 était signé le 21/12/2018, soit quatre mois après la rentrée scolaire, à recouvrir par les acteurs de la FPMA. Pendant cette période, les acteurs de l'EPSP étaient déjà sur le terrain pour percevoir de l'argent auprès des chefs d'établissements où ils utilisaient l'arrêté provincial N°01/MASBM/047/CAB/PROGOU/P.TSH./2017 du 21/08/2017 portant fixation des taux des frais scolaires pour l'année scolaire 2017-2018 en lieu et place d'un nouveau arrêté provincial.

<sup>9</sup> KASONGO WAKASONGO et alii, *Le leader politique au gouvernement en Afrique : La gestion politique du programme de gouvernement*, Texas, USA, 2019, p.48.

<sup>10</sup> MOKUINEMA BONFIE Edmond, *Religion et violence comme langage de contre-hégémonie*, Harmattan, Paris, 2016, pp.102-103.

<sup>11</sup> KONATE Issoufou, *Le discours de la Baule 20 juin 1990: une nouvelle thérapie pour l'Afrique*, Harmattan, Paris, 2015, pp. 56-122.

### 2.3. Ecart des taux des frais scolaires à percevoir

Les taux des frais scolaires à percevoir entre les acteurs de deux divisions provinciales, tels que fixés dans l'arrêté, n'étaient pas égaux.

**Tableau 2. Taux des frais d'études par option en franc congolais**

<i>N°</i>	<i>Cycle</i>	<i>Option</i>	<i>Taux</i>
1.	Secondaire	Commerciale et sociale	8500
2.	Secondaire	Technique professionnelle	11200

**Source : ce tableau est conçu par nous sur base des données de l'arrêté provincial N°01/MASBMI/047/CAB/PROGOUV/P.TSH./2017 du 21/08/2017.**

En effet, les montants des frais scolaires de tableau 2 sont inférieurs à ceux à recouvrir par les acteurs de la FPMA, tels que fixés par l'arrêté provincial N°01/12/2018 portant fixation des frais scolaires dans les écoles publiques et privées agréées de l'enseignement technique et professionnel, métiers et artisanat pour l'année scolaire 2018-2019, est inscrit dans le tableau 3.

**Tableau 3. Taux de frais d'études par type d'enseignement secondaire**

<i>N°</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Cycle</i>	<i>Option</i>	<i>Taux</i>
1.	Formation Professionnelle	Court	Métiers et Artisanat	12000
2.	Technique	Long	-	15000
3.	Technique	Long	Agricole	25000
4.	Technique	Long	Industrielle	33.900

**Source : ce tableau est conçu par nous sur base des données de l'arrêté provincial N°01/12/2018.**

Sur le terrain, certains chefs d'établissements pouvaient non seulement préférer de verser l'argent auprès des acteurs de l'EPSP où le montant des frais scolaires était considéré abordable et pour éviter un manque à gagner.

En effet, les autorités politiques n'ont pas une politique de promotion des options techniques. Au lieu que les frais d'études pour les options technique Agricole et Industrielle soient inférieurs pour attirer beaucoup d'élèves, ils préfèrent de surfacturer ces options, chose qui décourage certains élèves de fréquenter ces options par faute de moyens financiers de certains parents.

## B. Enjeux économiques

Le conflit de compétences qui oppose les acteurs des divisions provinciales de l'EPSP et ceux de la FPMA a des enjeux économiques.

Les instructions exigent la cogestion des activités de l'examen d'Etat par les acteurs de deux divisions provinciales, mais sans une disposition légale sur la mobilisation et répartition des recettes.

Outre, les financements de certains partenaires de l'éducation, les frais officiels et officieux payés par les élèves chaque année scolaire à travers la vente de bulletins, le phénomène somba centre et salle, la corruption, les imprimés de valeurs, les frais politico-administratifs constituent les enjeux économiques.

### 1. Appuis des Partenaires

En principe, c'est l'Etat congolais qui pourrait prendre en charge l'éducation de sa population. Comme le gouvernement congolais est en difficulté de satisfaire les besoins de sa population en matière éducative, il fait recours aux différents partenaires internationaux.

En 2018, la Banque Mondiale avait conditionné le financement du Projet de l'Education pour la Qualité et la Pertinence de l'Enseignement aux niveaux Secondaires et Universitaires par le détachement de l'enseignement technique et professionnel au ministère de l'EPSP et la prise en charge des agents de la FPMA par le gouvernement congolais. Pour faire la cour à la Banque Mondiale, le Premier Ministre va instruire le Ministre du Budget par la lettre N°CAB/PM/CJDHC/PPM/2018/2689 du 7 août 2018 de régulariser la situation pécuniaire des agents et fonctionnaires du Ministère de la Formation Professionnelle, Métiers et Artisanat.

Dix jours après l'instruction du Premier Ministre au Ministre du Budget, soit le 17 août 2018, le Ministre des Finances va adresser une lettre N°CAB/MIN/FINANCES/PP/END/2018/3331 au Directeur des opérations de la Banque Mondiale pour la RDC pour deux objectifs, à savoir : confirmer la Banque Mondiale que tous les agents et fonctionnaires de la FPMA sont payés par le gouvernement congolais et la gestion des écoles techniques et professionnelles est entre les mains des acteurs de la FPMA afin de bénéficier des financements de PEQPESU.

Nous aussi congolais, 60 ans de l'indépendance, nous continuons à tendre les mains vers nos agresseurs interantionaux sur tous les aspects de la vie nationale et recevoir parfois les pacotilles, même pour recenser nos écoles, nos enseignants et nos élèves ; même pour équiper nos administrations (ordinaires, imprimantes, chaises, tables, etc), il faut recourir aux aides occidentales ? Finalement qu'est-ce que les dirigeants congolais font avec les ressources nationales, provinciales ou locales ? Il faut combien d'année pour que nous soyons à mesure de nous prendre en charge ?

## 2. Vente des bulletins

Dans le temps, les gestionnaires d'écoles pouvaient retirer les maquettes de bulletins à l'Inspection ou chaque chef d'établissement pouvait payer le bulletin dans la maison d'édition qu'il pouvait négocier le prix, soit de 100 à 150 frais congolais par bulletin.

Dorénavant, les bulletins sont vendus, d'abord par le ministère provincial de l'éducation en 2015 et à partir de l'année scolaire 2016-2017, dans le but d'uniformiser les bulletins des élèves sur le territoire national, le ministère national de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel (va imprimer les bulletins en Inde comme s'il n'existait pas de l'imprimerie en RDC).

La vente de ces bulletins par le ministère de l'EPSP était fixée à 1000 Francs Congolais par élève, où les chefs d'établissements versaient l'argent à la division provinciale de l'EPSP sans y en avoir.

## 3. Phénomène somba centre et salle

Ces deux phénomènes qui vont de pair font partis de nos jours, parmi les cultures scolaires en actualité. Parmi les sources de cette fraude scolaire, les enquêtes pointent le doigt d'une part, les docimologues, les sélectionneurs de questions et les correcteurs des examens d'Etat, et d'autre part, certains agents de la sécurité, les Inspecteurs Chefs de Centres de l'intérieur, au niveau provincial et local, où la fuite d'un centre peut repartir à travers la république à travers l'outil de la nouvelle technologie de l'information et de communication.

A l'arrivée de malle d'items d'examens d'Etat dans un milieu, certains leaders politiques, traditionnels ainsi que certains promoteurs d'écoles se mobilisent en amont, « plan A » pour aller corrompre l'inspecteur chef de centre et les agents de sécurité afin qu'ils sortent en avance les items pour que les enseignants du domaine traitent à la place des élèves ; c'est « le phénomène somba centre » où ces responsables amènent les enveloppes pour faciliter la fuite ou la fraude scolaire. En cas où le plan A n'assure pas la réussite, certains responsables d'écoles envisagent d'aller solliciter ou négocier avec les correcteurs d'examens d'Etat à Kinshasa.

En cas d'échec ou de réussite de plan A, il fallait associer les surveillants qui sont considérés comme les ponts entre l'extérieur (laboratoire) et l'intérieur (les élèves) ; c'est « le phénomène somba salle » où certains élèves peuvent payer de 500 à 1000 Francs Congolais par jour. Ce qui fait qu'un surveillant peut gagner beaucoup d'argent au-delà de ce qu'il peut percevoir à l'Inspection Principale Provinciale.

Pour les évêques Zaïrois (Congolais), l'éducation de base est-elle le premier objectif d'un plan de développement ? La faim<sup>12</sup> d'instruction n'est pas moins déprimante que la faim d'aliments. Savoir lire et écrire, acquérir une formation professionnelle, c'est reprendre confiance en soi et découvrir que l'on peut progresser avec les autres. Nous constatons malheureusement qu'aujourd'hui, presque tout s'achète à l'école : les points, la promotion et même les diplômes. Cette situation fausse complètement notre système scolaire et met la population utilisatrice de nos diplômés en très grave dangers : chacun imagine les dégâts que peut causer un faux enseignant à l'école, un faux médecin à l'hôpital, un faux Ingénieur aux travaux publics ! Parmi les effets néfastes de la crise de l'école, nous soulignons en particulier l'effritement des valeurs morales essentielles à toute éducation.

Un Philosophe chinois du VI<sup>ème</sup> Monsieur Guan Zhong, disait « si tu planifies un an à l'avance, plante une graine. Si tu planifies à dix ans, plante un arbre. Si c'est à cent ans, forme les gens. Si tu sèmes une graine, tu feras une récolte unique. Si tu formes les gens, tu feras une centaine de récoltes ».

## 4. Corruption

La corruption est parmi les voies qui offrent beaucoup de biens sans effort aux autorités politico-administratives. Certaines conditionnent les montants ou pourcentages aux acteurs dans les activités ci-après :

- Pendant le recrutement des acteurs ; où certains responsables conditionnent le recrutement ou la promotion en grade de certains agents moyennant un bien soit matériel, soit financier (de 20 à 100 \$), soit encore une compensation, selon le poste vacant.
- Pendant la surveillance de l'examen d'Etat ; pour être sélectionné surveillant, certains responsables de l'inspection exigent 10000 FC ou la moitié de montant à percevoir après la surveillance.
- Pendant les enquêtes (la géolocalisation des écoles, bureau gestionnaire, etc) et la distribution de manuels scolaires ; pour être sélectionné enquêteur ou distributeur de manuels scolaires, certains responsable demandent aux candidats 25 % de montant à percevoir après l'opération.

En effet, ces facteurs sont à la base des suspensions et des révocations de certains responsables de deux administrations scolaires qui sont pris les mains dans le sac.

## 5. Imprimés scolaires

Les imprimés scolaires constituent les différentes ressources financières mobilisées par les services de l'inspection de l'enseignement secondaire. Durant la période allant de 2015 à 2019, l'inspection principale provinciale de l'EPSP mobilisait les fonds scolaires à travers les fiches ci-après :

<sup>12</sup> Evêques du zaïre, *Le chrétien et le développement de la Nation*, Secrétariat Général de la C.E.Z, Kinshasa, 1988, pp.21-

1. *La fiche E00 ou la fiche blanche*  
Cette fiche avait comme utilité d'initier les élèves, le remplissage de fiche E01. Elle était vendue en 4500 Francs Congolais par élève et le chef d'établissement était rétrocedé de 200 francs congolais par élève.
2. *La fiche E01 ou la fiche d'inscription du candidat à l'examen d'Etat*  
Cette fiche permet à confirmer l'inscription de l'élève à l'examen d'Etat et prendre la photo de l'élève pour coller dans son diplôme d'Etat. Elle se vendait à 27500 Francs Congolais par élève y compris les frais de capture de photos passeports imposée par les photographes de l'inspection. La rétrocession de chef d'établissement est de 500 Francs Congolais par élève.
3. *La fiche de stage ou fiche d'appréciation des leçons pour élèves-Maitres*  
L'importance de cette fiche n'est pas expliquée à certains chefs d'établissements. C'est la fiche d'évaluation de l'enseignant par l'inspecteur. Elle se vendait à 4000 Francs Congolais par élève.
4. *La fiche E02 ou fiche de listage de finalistes*  
C'est la liste opérationnelle des élèves selon l'ordre alphabétique. Elle se vendait à 1000 Francs Congolais par option.
5. *La fiche E03 ou le frais de passation hors-session à l'examen d'Etat ou frais de dissertation*  
Elle se vendait à 37500 Francs Congolais par élève et la rétrocession de chef d'établissement est 1000 Francs Congolais par élève.
6. *Le frais de participation à l'examen d'Etat*  
Chaque élève payait 39000 Francs Congolais.
7. *La fiche de performance par épreuve*  
Elle permet de voir le résultat des élèves par option après la passation de l'examen d'Etat et elle se vendait à 16000 Francs Congolais par option.
8. *Les frais de retrait journal pour le résultat de l'examen d'Etat et de diplôme d'Etat pour les finalistes*  
En attendant l'arrivée de diplôme d'Etat, les nouveaux diplômés payaient 5 \$ équivalent de 10000 Francs Congolais par candidat pour retirer le journal officiel scellé par l'Inspection Principale Provinciale qui donne l'accès à l'université ou à l'Institut Supérieur. L'année scolaire 2017-2018, les diplômés d'Etat ne pouvaient plus se retirer gratuitement, il fallait verser 21 \$ par candidat dans le compte du ministère de l'EPSP sans les avoir.  
Cependant, à partir de 2020, certains frais de certaines fiches étaient supprimés et d'autres par contre étaient fusionnés, à l'instar de :
  1. *E01 ou fiche d'inscription à l'examen d'Etat y compris les frais de photos passeports*  
Elle se payait en 30000 FC par élève pour les options techniques et la rétrocession pour le chef d'établissement est de 1000 Francs Congolais par élève.
  2. *La fiche de stage ; elle se vendait en 4000 Francs Congolais par élève et la rétrocession pour le chef d'établissement est de 200 francs congolais par élève.*
  3. *La fiche E02 ou fiche de listage de finalistes*  
Elle se vendait à 1000 Francs Congolais par option.
  4. *Les frais de l'inscription et de la participation à l'examen d'Etat*  
Suite à la pandémie à Covid-19 où les établissements scolaires étaient confinés du mois de mars au juillet 2020, soit 4 mois sans activités scolaires par le Président de la République, les frais de la dissertation et ceux de participation étaient fusionnés, soit à 95000 Francs congolais par élève en raison de 50000 Francs Congolais pour la dissertation et 45000 Francs Congolais pour la participation à l'examen d'Etat.
  5. *La fiche de performance par épreuve*  
Elle se vendait à 16000 Francs Congolais par option.
  6. *Les frais de retrait de journal pour le résultat de l'examen d'Etat et de diplôme d'Etat pour les finalistes*  
En attendant l'arrivée de diplôme d'Etat, les nouveaux diplômés payent 5 \$ équivalent de 10000 Francs Congolais.

#### **6. Frais politico-administratifs payés par les élèves des options techniques et professionnelles**

Les frais scolaires sont l'ensemble de plusieurs composantes de l'organisation politico-administrative de la province par un élève. En effet, s'il arrivait qu'un chef d'établissement ne s'acquitte pas de ses obligations, celles de percevoir de l'argent de certains frais auprès des élèves et les verser auprès de service concerné à l'échéance, ce dernier peut porter plainte contre le chef d'établissement. Ces frais variaient de 4700 à 9710 FC selon les options, soit une moyenne de 7205 FC par élève.

#### **C. Enjeux socio-administratifs**

Une administration scolaire efficace et rentable ne peut fonctionner qu'en présence de certains facteurs, entre autres : le facteur humain, le facteur infrastructurel, le facteur motivationnel du personnel, le facteur technologique, le respect des normes, etc.

Lors de la remise et reprise entre les acteurs de la division provinciale de l'EPSP et ceux de la FPMA en date du 30/5/2018 à Kisangani, les acteurs de la division provinciale de l'EPSP n'ont légué aucun héritage en termes du personnel et biens meubles et immeubles pour le bon fonctionnement de la division provinciale de la FPMA.

C'est ainsi, le directeur provincial de la FPMA va lancer un appel de recrutement aux acteurs de l'EPSP mécanisés (enseignants, inspecteurs, etc) pour faire fonctionner la direction provinciale. Le directeur provincial de la FPMA ne pouvait recruter les acteurs de l'EPSP pour deux raisons, à savoir : l'expérience professionnelle et suite à la note circulaire du ministre de la Fonction Publique N°004/ME/MIN.FP/2018 adressée aux responsables des services publics de l'Etat, dans son 7<sup>ème</sup> point qui stipule : *il est interdit formellement, sans préjudice des poursuites disciplinaires et judiciaires,*

*pour tout cadre de l'administration, à quelque degré de responsabilité que ce soit, de procéder au recrutement unilatéral et abusif des agents de carrières des services publics de l'Etat, en violation de la procédure et des conditions fixées par la loi N°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents publics de l'Etat.*

Pour les acteurs de l'EPSP, la division provinciale de la FPMA c'est un nouveau service qui venait de naître, il revient aux initiateurs de ce service de mettre les infrastructures à sa disposition pour son bon fonctionnement et non de prendre les infrastructures acquis en multiple sacrifices et pendant plusieurs années d'un autre ministère pour l'octroyer. Les acteurs de la FPMA doivent se battre pour se stabiliser, étant donné que chaque Ministère a une autonomie sur la gestion de ces matériels et personnel.

Par contre, les acteurs de la FPMA pensaient plutôt que les biens meubles, immeubles et le personnel que les acteurs de la division provinciale de l'EPSP détiennent sont les actifs de l'enseignement général et normal et celui de l'enseignement technique et professionnel lorsque les deux administrations étaient fusionnées. Ils déclarent « même si nous sommes nés dans la césarienne, nous ne sommes plus dans le ventre, nous finirons par grandir malgré la douleur d'enfantement ».

La fonction des ressources humaines<sup>13</sup> doit relever le défi en s'affirmant en tant que fonction stratégique de l'entreprise. Elle doit, d'une part, parfaitement maîtriser les règles juridiques liées aux lois de plus en plus complexes et difficiles à appliquer et, d'autre part, participer à une gestion très rigoureuse de maîtrise des coûts, sachant que le poste des rémunérations est toujours un des plus sensibles de la société.

Petit-à-petit, les managers des diverses divisions prennent conscience de l'importance des ressources humaines au cœur de l'entreprise et de l'enjeu d'un département spécifique en RH.

L'éducation est l'un des domaines clés de la vie nationale par laquelle toutes les élites peuvent bénéficier d'une culture fondée sur les valeurs communautaires. La RDC regorge plusieurs opportunités mais la population ne sait pas exploiter ces richesses par l'absence d'une politique de planification fondée sur un enseignement technique et professionnel du cœur et de la société.

Pour Théo BARUTI<sup>14</sup>, l'exercice des droits et obligations tout comme la mise en œuvre des garanties du fonctionnaire est conditionnée par le milieu administratif où il travaille et le milieu social où il vit. Les commentateurs ne s'empêchent pas de justifier le déclin de ce service par l'abandon dont les fonctionnaires sont victimes de la part des autorités politiques qui se sont succédées à la tête de l'Etat. Ils alignent les limites motivationnelles ci-après : la politique de bas salaire et la détérioration continue des conditions de travail.

Didier MUMENGI pense que la République Démocratique du Congo est « un pays de faux semblant »<sup>15</sup> : les travailleurs font semblant de travailler, les patrons font semblant de les payer, les enfants font semblant d'étudier, le gouvernement fait semblant de gouverner, le peuple fait semblant d'être citoyen. Nous complétons MUMENGI en pensant que la RDC est un pays des essais non concluants de ses chantiers et réformes.

## **II. Effets de conflit de compétences sur l'enseignement secondaire**

Le conflit de compétences entre les acteurs des divisions provinciales de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel et celle de la formation professionnelle, métiers et artisanat en province de la Tshopo a produit certains effets non seulement sur l'organisation éducative du niveau secondaire mais aussi sur la qualité de l'enseignement, entre autres : l'injustice sociale, les escroqueries administratives, phénomène mercenaire, le détournement de deniers publics, la déconsidération de certains imprimés de valeur scolaire, le désactivation de certains noms d'acteurs sur le listing, le chômage de certains acteurs et échec de la réforme du système éducatif.

### **2.1. Injustice sociale**

Nous considérons « injustice sociale », le payement ou la prise en charge de certains acteurs de la division provinciale de l'EPSP par l'Etat congolais y compris la dotation de frais de fonctionnement et autres matériels du bureau. Par contre, aucun acteur de la division provinciale de la FPMA en province de la Tshopo n'est payé moins encore les dotations provenant de l'Etat congolais. Et pourtant, certains acteurs de deux institutions étaient recrutés durant la même période et avaient bénéficiés des numéros matricules qualifiés de la « SHADARDISATION » en 2018, mais ceux de l'EPSP sont payés en janvier 2019. La SHADARDISATION signifie la distribution des numéros matricules par le pouvoir en place pour des faits propagandistes en faveur d'Emmanuel SHADARI, candidat président de la république, dauphin de Joseph KABILA.

Cette injustice sociale entre les acteurs de deux divisions a produit certains effets dévastateurs sur le fonctionnement de la division de la FPMA, entre autres : l'indisponibilité et l'absentéisme voire abandon de service de certains acteurs de la division provinciale de la FPMA, le manque des infrastructures de base, etc.

<sup>13</sup> WOJTAS Sabine, *Les ressources humaines pour les nuls*, First, Paris, 2011, pp. 2-11.

<sup>14</sup> BARUTI AMISI IKUMAIYETE, T., *Le déclin de la Fonction Publique en République Démocratique du Congo : un problème d'homme*, Edition MDIASPAUL-Kinshasa, RDC, 2008, pp.15-245.

<sup>15</sup> MUMENGI Didier, *Sortir de la pauvreté. La révolution de bon sens au Congo*, Harmattan, Paris, 2006, p. 49.

**Tableau 4. Comparaison de prévisions budgétaires et taux d'exécution par service en franc congolais**

N°	Service	Prévisions	Paiements	%
1.	Enseignement Technique et Professionnel	69125271770,66	1693173225,57	2,45
2.	Enseignement Primaire et Secondaire	1103077772460	878212795203,56	79,61
3.	Formation Professionnelle, Métiers et Artisanat	1492141473	522597486,32	35,02
4.	Présidence de la République	115228532603	548743647148,20	476,22

Source : ce tableau est conçu par nous sur base des données recueillies dans la loi de Finances <sup>16</sup>

En termes de comparaison, sur 71 secteurs ou administrations de la vie nationale, la présidence de la république à elle seule avait les prévisions budgétaires de 115228532603 FC et elle a reçu les paiements de 548743647148,20 FC soit 476,22 % de taux d'exécution qui représentent 6,3 % de budget national, contre 880428565915 Francs Congolais, soit 10 % affectés à l'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel ainsi que la formation professionnelle, métiers et artisanat.

La démocratie développementale<sup>17</sup> exige que le programme de gouvernement soit impérativement guidé par la valeur cardinale de justice. Ainsi donc, il est indispensable que la justice distributive soit encastrée dans le programme de gouvernement. Les institutions ne devraient pas s'accaparer une part trop importante de projets au détriment des besoins sociaux de la population. « Bien plus, si par le biais de connivences, de copinages et des alliances ethnico-politiques, la distribution de revenus ne se fait pas dans le sens de l'équité, le risque est alors grand de voir la pauvreté amplifier les tensions sociales et même déstabiliser les Etats».

## 2.2. Escroqueries administratives

Plusieurs cas d'escroquerie administrative s'observe au sein de l'administration scolaire qui ternie parfois l'image du système éducatif, à savoir : l'escroquerie commise par les acteurs de la FPMA, de l'EPSP et certains chefs d'établissements.

### a. Escroquerie commise par les acteurs de la FPMA

Certains acteurs de la FPMA ont entretenu une escroquerie administrative dans certains établissements scolaires en vendant les fiches illégales aux enseignants et aux élèves de l'enseignement technique et professionnel dans certaines écoles. Cette fiche se vendait à 3000 FC par enseignant et 3000 FC par classe pour les élèves des établissements techniques et professionnels, sous prétexte qu'il y aura les financements des partenaires.

### b. Escroquerie commise par les acteurs de l'EPSP

Certains inspecteurs itinérants perçoivent de l'argent de contrôle des dossiers des élèves aux écoles, mais ils n'inspectent pas les enseignants, d'une part, pour vérifier l'évolution de l'enseignement par rapport au calendrier scolaire et vérifier si les matières dispensées aux élèves sont conformément au programme national. Et d'autre part, organiser les formations de perfectionnement en faveur des enseignants. Ces missions salvatrices ne sont plus opérationnelles sur le terrain, d'une part, par l'insuffisance de moyens mis à la disposition des inspecteurs pour fréquenter toutes les écoles, et d'autre part, par l'insuffisance des inspecteurs qualifiés dans certains domaines techniques et professionnels, soit 28 inspecteurs de l'EPSP qui sont affectés dans l'enseignement technique et professionnel dans l'ensemble de la province de la Tshopo.

Suite à un désordre au niveau des écoles, l'Inspecteur Principal Provincial à travers la lettre N°MINESPS/IGE/8000510/4502/2019 va décider de supprimer le contrôle de dossiers par les inspecteurs. Au deuxième point de sa lettre, l'IPP motive sa décision comme suit: *compte tenu de nombreux abus constatés l'année scolaire 2018-2019, j'ai interdit le contrôle de dossiers de cette année. En effet, certains chefs d'établissements véreux ayant pris l'habitude de rançonner leurs propres élèves sous prétexte de préparer l'accueil des inspecteurs commis au contrôle des dossiers de candidats éligibles à l'Examen d'Etat, j'estime que ce contrôle n'a plus de sens.*

### c. Escroquerie commise par certains chefs d'établissements

Pour se procurer de l'argent, certains chefs d'établissements ont construit la culture de perception de l'argent auprès des élèves finalistes aux noms des inspecteurs pour la fiche E13 ou points de l'école. Celle-ci varie d'un chef d'établissement à un autre. Selon les informations mises à notre possession, cette fiche se vendait de 15000 à 20000 Frais Congolais par élève.

## 2.3. Phénomène mercenaire

Il s'observe de nos jours que certains élèves qui ont parfois échoué plusieurs fois à l'examen d'Etat envoient les tiers qui ont décroché ce diplôme pour passer l'examen d'Etat à leurs noms moyennant une somme d'argent, c'est le « phénomène mercenaire ».

<sup>16</sup> Ministère des Finances de la RDC, *Projets de loi portant reddition des comptes de la loi de Finances pour l'exercice 2019*, Kinshasa, 2019, pp.44-63.

<sup>17</sup> KASONGO WAKASONGO et Alii, *op.cit.*, pp.56 -58.

Pour les acteurs de l'EPSP, il est difficile de marier les noms d'élèves et leurs photos sur les macarons vu le nombre important des finalistes et les irrégularités de certains chefs d'établissements.

Par contre, les chefs d'établissements déclarent que ce phénomène est occasionné par certains responsables de l'administration scolaire, par le fait qu'au niveau de centres d'examen d'Etat, ce sont les autorités de l'administration scolaire qui gèrent les élèves et non les chefs d'établissements. Donc, il revient aux autorités scolaires de renforcer les mesures sécuritaires pour décourager cette pratique.

Le diplôme d'Etat est un titre scolaire individuel, c'est le prix de sacrifices consentis durant une période de formation. Lorsqu'un tiers passe l'examen d'Etat pour le compte d'autrui, ce dernier peut avoir le carton, mais il manquera un bagage intellectuel, donc, il sera un intellectuel infirme.

A titre illustratif, pour l'année scolaire 2015-2016, deux cas étaient enregistrés dans la ville de Kisangani, à savoir :

- Le préfet de l'institut Caleb avait passé l'examen d'Etat à la place de son élève au centre Kisangani VI
- Un enseignant de l'école primaire les Anges avait passé l'examen d'Etat à la place d'un élève au centre Kisangani II.

Pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 :

- Une mère avait passé l'examen d'Etat à la place de son enfant au centre Kisangani XII ;
- Un frère enseignant avait passé l'examen d'Etat à la place de sa sœur au centre Mukadona II ;
- Un copain avait passé l'examen d'Etat à la place de sa copine au centre SAIO<sup>18</sup>.

#### 2.4. Détournement de deniers publics

Les détournements de fonds et biens meubles sont occasionnés, d'une part, par les autorités scolaires à travers les rubriques fixées dans les frais scolaires telles que :

- la quotité du ministère provincial qui est perçu par un conseiller du Ministre Provincial, au lieu d'un service public pour canaliser et utiliser les fonds perçus pour l'intérêt public ;
- Mini promo scolaire ; les activités parascolaires ne sont pas organisées (loisir, sport, jeux, etc), mais l'argent est perçu par les acteurs de la division et les sous-divisions provinciales) ;
- le détournement des matériels dotés par la Banque Mondiale pour la matérialisation du PEQPESU par les acteurs politiques en 2018 ;
- le détournement de 100000 francs congolais dans l'émolument des certains enseignants et agents de bureau de l'EPSP par le Service de Contrôle et Paie des Enseignants où sur listing de paie le montant est de 185000 à 195000 FC (selon le diplôme et ancienneté) et sur le listing de suivi le montant est de 285000 à 295000FC pour les agents prestant aux territoires.

Cependant, au lieu que certains frais payés par les élèves continuent à alimenter les poches des individus, l'Etat congolais à travers les décideurs politiques peut affecter cet argent pour un projet, par exemple les « frais de soutien à l'éducation » où le gouvernement provincial peut affecter ces fonds pour construire et réhabiliter certaines écoles et centres de formation professionnelle ainsi que l'achat de certains équipements scolaires nécessaires.

L'enseignement matériel, primaire, secondaire, professionnel ainsi que l'alphabétisation des citoyens font parties des compétences exclusives de la province à exercer conformément aux normes établies par le pouvoir central<sup>19</sup>.

Le changement et le progrès nécessaire au service du bien commun doivent recevoir les impulsions de chefs à partir d'en-haut. Mais aujourd'hui, c'est aussi d'en-haut que partent la corruption, la vénalité, la violence et toutes sortes d'injustices sociales. Il y a des petits fonctionnaires<sup>20</sup> qui rançonnent le peuple pour le compte de leurs chefs. Souvent, ils sont placés à certains postes stratégiques dans le but précis non de servir la République mais de ravitailler le chef hiérarchique. De tels fonctionnaires sont à l'abri de toute sanction. Par ailleurs, si un petit fonctionnaire tenait à se comporter en honnête homme, il deviendrait un témoin gênant et vite objet de vexations et de persécutions de la part de ses chefs et même de ses collègues. Nous retombons de nouveau dans une contre-valeur, la vertu n'était plus reçue.

La déviance n'existe que par rapport à la norme dont elle est dérivée. Tout comportement jugé non conforme aux normes sociales d'un groupe (qu'elles soient codifiées ou non) entre donc dans le champ d'étude de la déviance. En ce sens, le phénomène de la déviance est consubstantiel à l'existence de la vie en société. Partout où il existe des normes, il existe une transgression de la norme<sup>21</sup>.

#### 2.5. Déconsidération de certains imprimés de valeur scolaire

Dans certaines écoles qui organisent l'enseignement technique et professionnel, certains imprimés de valeur scolaire vendus par les acteurs de la FPMA étaient déconsidérés par les acteurs de l'EPSP, suite au désordre qui a élu domicile au sein des établissements scolaires.

Selon les acteurs de l'EPSP, ce sont les acteurs de la FPMA qui sont à la base de cette déconsidération en vendant les imprimés de valeur scolaire aux élèves des humanités techniques et professionnelles pendant qu'ils n'avaient pas eu le mandat de le faire.

<sup>18</sup> Récit des Chefs de centres des examens d'Etat qui ont requis les anonymats.

<sup>19</sup> Ministère de la Décentralisation et Aménagement du Territoire, présentation des principales dispositions de la loi N°08/012 du 31 Juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, Avril 2010, p.5.

<sup>20</sup> Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, Paris, 1970, p.20.

<sup>21</sup> BIOSSE François et alii, *Dictionnaire de la sociologie, Les notions, les mécanismes et les auteurs*, 3<sup>ème</sup> édition, Hatier, pp.135-136.

Par contre, les acteurs de la FPMA traitent les acteurs de l'EPSP de la mauvaise foi pour avoir refusé de considérer les imprimés établis par eux telles que les normes les permettaient au début de l'année scolaire 2017-2018.

En effet, certains chefs d'établissements avaient acheté les imprimés de valeur scolaire auprès des acteurs de la FPMA pour certaines motivations, entre autres : la présence du Ministre National de la FPMA avec les experts de la Banque Mondiale dans leurs établissements pour lancer un projet pilote appelé Projet de l'Education pour la Qualité et la Pertinence de l'Enseignement aux niveaux Secondaires et Universitaires (PEQPESU en sigle) pouvant rayonner l'enseignement technique et professionnel dans la province de la Tshopo en 2018. Parmi ces écoles, il y a l'Institut Technique Tshololo qui était sélectionné comme école de liaison.

Vu le caractère révolutionnaire des élèves de l'I.T. Tshololo et pour privilégier la paix sociale, les acteurs de l'EPSP avaient accepté que ces élèves passent l'examen d'Etat, mais sans fiches.

Les acteurs de deux divisions provinciales opéraient dans les mêmes écoles et réceptionnaient les dossiers de finalistes, mais il n'existait pas une unité de coordination des activités pour faciliter une bonne administration scolaire.

Si les opinions intéressent le sociologue, c'est en tant que porte d'entrée vers l'univers des représentations. Certes, cette voie n'est pas de tout repos. Les opinions sont fluctuantes : d'un jour à l'autre, en fonction de tel ou tel événement qui surgit dans l'actualité, elles peuvent varier considérablement<sup>22</sup>.

## 2.6. Désactivation de certains noms d'acteurs de la FPMA sur le listing de paie

Pour les acteurs de l'EPSP, certains acteurs de l'EPSP qui étaient partis à la division de la FPMA dans l'espoir d'être mieux rémunérés, après deux à trois mois de l'appel à l'ordre, ils ne se présentaient plus au contrôle du SECOPE, ils ont été déclarés déserteurs et désactivés de listing de paie et étaient remplacés, étant donné que la division provinciale de l'EPSP paye le poste et non l'individu.

Tandis que, pour les victimes, ils sont tous agents de l'Etat congolais et rendent services à ce dernier. Lorsqu'ils étaient transférés à la division provinciale de la FPMA, le Ministre de la Fonction Publique avait signé un arrêté adressé au Ministre de l'EPSP, pour conserver leurs émoluments en attendant la régularisation à l'actuel ministère. Mais, comme les acteurs de l'EPSP tenaient à faire échec à la réforme du système éducatif, c'est ainsi qu'ils les ont désactivés sur le listing de paie.

Cette désactivation de leurs émoluments a causé certains effets néfastes sur le fonctionnement de leurs foyers, à savoir : certains sont morts par le souci parce qu'ils ne pouvaient plus supporter la charge familiale. Certains de leurs enfants ont abandonné les études, d'autres parmi eux sont chassés par leurs bailleurs pour les frais de loyer, etc. Les acteurs de la FPMA qui sont désactivés sur le listing de paie en province de la Tshopo étaient au nombre de 12.

## 2.7. Chômage de certains acteurs

Avec la création d'abord du Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel en 2015, et enfin, celui de la Formation Professionnelle, Métiers et Artisanat, en 2016, au niveau de gouvernement central, quelques mois plus tard, il y a eu la création des nouvelles divisions provinciales d'abord, de l'enseignement technique et professionnel et enfin, de la formation professionnelle, métiers et artisanat en province de la Tshopo souvent la dénomination du ministère national. L'avènement de la nouvelle division provinciale dans la province de la Tshopo pouvait contribuer à la réduction du nombre des chômeurs par le recrutement d'un bon nombre de jeunes de qualifications différentes, soit 1410 acteurs dans la Division provinciale et ses services techniques selon le cadre organique de chacun des trois services.

Comme la division provinciale de la FPMA se trouve sans activités, certains de ses acteurs ont réintégré leurs anciens postes d'attache à l'EPSP. D'autres ont, soit abandonné, soit en attente des activités. Par contre, quelques-uns endurent bien qu'ils ne sont pas rémunérés, mais ils arrivent au service quand ils sont appelés à remplir certaines tâches. C'est cette catégorie qui continue à croire qu'ils finiront par être prise en charge par l'Etat congolais parce qu'ils ont les numéros matricules.

Les chômeurs<sup>23</sup> sont définis, comme étant des personnes qui, en raison du manque de travail, n'ont pas travaillé un seul jour au cours de la semaine de référence et étaient disponibles pour un emploi. Ils comprennent les personnes en quête d'emploi par l'intermédiaire de bureau de placement de leur entourage, etc, et les personnes ne cherchant pas de travail, mais disponible pour un emploi aux taux de rémunération en vigueur dans les conditions de travail courantes.

En 2012, la BAD et le PNUD<sup>24</sup> ont publié un rapport commun sur la République démocratique du Congo où ils ont démontré que l'emploi des jeunes constitue un défi majeur pour le pays. Plus de 70 % des jeunes de 18-24 ans dans les milieux urbains sont au chômage. Ils poursuivent, sur 900 jeunes sortant des universités congolaises chaque année, moins de 100 accèdent à l'emploi. Il arrive fréquemment que des jeunes diplômés deviennent vendeurs, cambistes, receveurs, tenanciers d'une cabine téléphonique, gardiens, faute de possibilités d'embauche.

<sup>22</sup> DARGENT Claude, *Sociologie des opinions*, Armand Colin, Paris, 2011, p.21.

<sup>23</sup> Instituts de Formation et de Recherche dans le Domaine du Développement, Paris, 1970, p.34.

<sup>24</sup> BAD et PNUD, *Perspectives économiques en Afrique*, RDC, 2012, pp.15.

## 2.8. Echec de la réforme du système éducatif

Pour les acteurs de l'EPSP, ce sont les acteurs de la FPMA qui sont à base de la régression du système éducatif dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, parce que la réforme du système scolaire était déjà déclenchée par le ministère de l'EPSP, ça pouvait progressivement s'élargir dans l'ensemble du pays.

Par contre, les acteurs de la FPMA attribuent l'échec de cette réforme aux acteurs de l'EPSP, parce qu'ils n'ont pas voulu céder la gestion des écoles techniques et professionnelles. Chose qui a découragé certains partenaires de l'éducation d'apporter leurs appuis dans ce domaine.

En effet, la tendance reste intacte dans la mesure où, durant toute la période allant de 2015 à 2020, d'une part, aucune école publique des Humanités Générales n'est transformée aux humanités techniques et professionnelles en province de la Tshopo, tel que défendu par les acteurs de l'EPSP pendant les travaux de la négociation. Et d'autre part, par rapport à l'objectif à long terme du Gouvernement de la République d'inverser les tendances de l'accès aux études post-primaires par la transformation progressive de certains établissements d'enseignement secondaire général et normal en établissement d'enseignement technique et professionnel adaptés aux besoins du milieu n'est pas atteint moins encore commencé. Ce sont les acteurs de l'EPSP qui continuent à gérer le réseau des écoles de l'enseignement technique et professionnel dans la province de la Tshopo, en lieu et place des acteurs de la FPMA.

Cependant, parmi les objectifs de la réforme du système éducatif au niveau secondaire de 2014 celui de la dotation d'une main d'œuvre qualifiée capable de développer le pays, en général, et la province de la Tshopo, en particulier, est avoué à l'échec.

Parmi les facteurs d'échec de la réforme du système éducatif dans l'enseignement technique et professionnel au niveau secondaire, il fallait noter : la non appropriation de la réforme par les élites (politiques, intellectuelles et communautaires), l'absence de formation des formateurs, l'approche, etc.

Au regard des résultats obtenus dans cette étude, on parlera d'un cercle vicieux dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel en province de la Tshopo en lieu et place d'un cercle vertueux.

Avant de placer les derniers mots pour clore cet article, les résultats obtenus dans cette recherche, nous conduits à développer les notions de réseau des enjeux et de la caméra consubstratégie.

En effet, il existe un réseau des enjeux pour un enseignement technique et professionnel où certains acteurs fournissent l'effort de conserver l'enseignement de savoir savant dans les options techniques et professionnelles. Tandis que, un autre groupe d'individus militent pour une mutation de l'enseignement de savoir savant vers l'enseignement du cœur et de la société. Dans chacun des cas, il existe des ressources pour déstabiliser le camp adverse. Ces ressources nous les qualifions « caméra consubstratégie ».

La constitution de caméra consubstratégie par les acteurs a pour objectif, d'acquérir la gestion des écoles techniques et professionnelles. Dans les caméras des acteurs, il existe les points forts et faibles. Les points forts des acteurs sont comme le mode vestimentaire ordinaire des vedettes où elles s'habillent décentement, parfois ce mode ne pouvait pas attirer la curiosité de la majorité de téléspectateurs.

Par contre, les points faibles des acteurs sont comme le mode vestimentaire extraordinaire des vedettes où elles s'habillent en moitié nue. Ce mode vestimentaire attire la curiosité de majorité de téléspectateurs pour observer davantage ce qui est caché. Plus les acteurs s'inclinent pour observer en profondeur les nudités de leurs adversaires, plus leurs nudités s'exposent à la portée des adversaires et inversement.

## CONCLUSION

La boussole du développement intégral d'une société reste le type de l'éducation reçue par ses élites intellectuelles. En RDC, le système éducatif hérité de la colonisation est non seulement périmé, mais également il est détruit par les élites politiques, intellectuelles, communautaires en complexité de certains occidentaux pour les intérêts égoïstes et stratégiques. Cette destruction méchante du système éducatif métastase tous les secteurs de la vie nationale par manque d'un référent basé sur la vertu sociétale.

En effet, pour réhabiliter l'enseignement technique et professionnel congolais, il faut une réforme systématique et courageuse de son programme. Un programme qui devrait prendre en compte l'histoire, la culture et la langue de chaque milieu. Ce programme éducatif doit être assis sur certaines valeurs, entre autres : les compétences, la moralité et le civisme afin de recouvrir la période glorieuse et changer l'avis de ceux qui se moquent des congolais aujourd'hui.

**BIBLIOGRAPHIE**

- [1] BAD et PNUD, *Perspectives économiques en Afrique*, RDC, 2012.
- [2] BARUTI AMISI IKUMAIYETE, T., *Le déclin de la Fonction Publique en République Démocratique du Congo : un problème d'homme*, Edition MDIASPAUL-Kinshasa, RDC, 2008.
- [3] BIOSSE François, NORECK Jean-Pierre, Roux Jean-Pierre et ETIENNE jean, *Dictionnaire de la sociologie, Les notions, les mécanismes et les auteurs*, 3<sup>ème</sup> édition, Hatier.
- [4] Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, Paris, 1970.
- [5] DARGENT Claude, *Sociologie des opinions*, Armand colin, Paris, 2011.
- [6] DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1992.
- [7] Evêques du zaïre, *Le chrétien et le développement de la Nation*, Secrétariat Général de la C.E.Z, Kinshasa, 1988.
- [8] Instituts de Formation et de Recherche dans le Domaine du Développement, Paris, 1970.
- [9] KASONGO WAKASONGO, GEOFFREY Mitchell, KABASU BABUKATULONDI, NORRIS Loren, *Le leader politique au gouvernement en Afrique : La gestion politique du programme de gouvernement*, Texas, USA, 2019.
- [10] KONATE Issoufou, *Le discours de la Baule 20 juin 1990: une nouvelle thérapie pour l'Afrique*, Harmattan, Paris, 2015.
- [11] Ministère de Fonction Publique, *Cadre stratégique général de la réforme et modernisation de l'administration publique*, Kinshasa, 2015.
- [12] Ministère de la Décentralisation et Aménagement du Territoire, présentation des principales dispositions de la loi N°08/012 du 31 Juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, Avril 2010.
- [13] Ministère des Finances de la RDC, *Projets de loi portant reddition des comptes de la loi de Finances pour l'exercice 2019*, Kinshasa, 2019.
- [14] MOKUINEMA BONFIE Edmond, *Religion et violence comme langage de contre-hégémonie*, Harmattan, Paris, 2016.
- [15] MUMENGI Didier, *Sortir de la pauvreté : La révolution de bon sens au Congo*, Harmattan, Paris, 2006.
- [16] WEBER MAX, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, Paris, 1985.
- [17] WOJTAS Sabine, *Les ressources humaines pour les nuls*, First, Paris, 2011.